



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton

2018-12-10

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 10 décembre 2018, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1
Monsieur **Mathieu Desmarais**, conseiller poste numéro 2
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3
Monsieur **Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4
Monsieur **Philippe Fortier**, conseiller poste numéro 5
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du **Maire**, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution # 18-12-192

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'ouvrir la séance à 20h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Période de réflexion

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 18-12-193

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

Le sujet suivant est ajouté au varia : Les motoneigistes du corridor permanent inc, demande d'autorisation de traverses des chemins publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 18-12-194

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Trésorerie



N° de résolution
ou annotation
Résolution # 18-12-195

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Approbation de la liste des comptes du mois de novembre 2018

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués ;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les présentes dépenses autorisées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois de novembre 2018 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 134 010,09\$;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 68 823,72\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 202 833,81\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Demandes de citoyens ou organismes

Résolution # 18-12-196

Club Lions d'Acton Vale, demande dans le cadre de l'opération guignolée 2018

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que la municipalité contribue financièrement à la guignolée par un don de 100,00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 18-12-197

Club des bons amis, demande de commandite pour le challenge des neiges du samedi 26 janvier 2019

ATTENDU la demande du Club déposée par le président M. Roger Touchette concernant le challenge des neiges le samedi 26 janvier 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la municipalité autorise la tenue de l'événement organisé par le Club des bons amis ;

QUE la municipalité commandite l'événement par une subvention de 500,00\$ et que la génératrice soit prêtée au Club ;

QUE la présente résolution n'engage nullement ou ne lie la municipalité d'aucune façon auprès des organisateurs et la municipalité peut y mettre fin en tout temps.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Demande d'installation d'un arrêt obligatoire et d'un luminaire pour l'éclairage de la rue Gabriel (M. Réjean Manseau & M. Marcel Gervais)



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 18-12-198

Résolution # 18-12-199

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseil analysera la demande plus en détails et le point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

7. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h06 et se termine à 20h20. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

8. Travaux publics

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement

Demande au conseil

Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), matricule numéro 8162-29-5243

ATTENDU que la municipalité doit prendre position quant aux éléments prévus à la *Loi sur la protection du territoire agricole* ;

ATTENDU que le demandeur, M. Georges-E. Ostiguy, est propriétaire du lot numéro 1 959 575 du Cadastre du Québec ;

ATTENDU que le demandeur procède à une demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture afin de pouvoir créer un nouveau terrain et procéder à la construction d'une résidence unifamiliale isolée ;

ATTENDU que le rapport d'analyse de l'inspecteur en bâtiments et environnement stipule que le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur conditionnellement à l'obtention d'une autorisation de la CPTAQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu que la municipalité appuie la présente demande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

Le conseil prend acte du rapport déposé.

10. Conseil

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019

ATTENDU que l'article 148 du *Code municipal du Québec* stipule que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour la prochaine année doit être établi avant le début de chaque année civile ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019. Les séances ont lieu à la salle du conseil (bureau municipal, 1661 rue Principale), à 20h00, les jours suivants :

- Lundi 21 janvier
- Lundi 11 février
- Lundi 11 mars
- Lundi 08 avril
- Lundi 13 mai
- Lundi 10 juin
- Lundi 08 juillet
- Lundi 19 août
- Lundi 09 septembre
- Lundi 07 octobre
- Lundi 11 novembre
- Lundi 09 décembre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt de la mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les conseillers ainsi que monsieur le maire ont déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires mises à jour. Il s'agit de messieurs Guy Bond (maire), Éloi Champigny (conseiller poste 1), Mathieu Desmarais (conseiller poste 2), Éric Laliberté (conseiller poste 3), Pierre Dufort (conseiller poste 4), Philippe Fortier (conseiller poste 5) et Diane Daigneault (conseillère poste 6). L'accusé de réception sera transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans les délais prévus par la loi.

Le conseil en prend acte.

Dépôt du registre public de déclaration de don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par les membres du conseil municipal

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et au *Code d'éthique et de déontologie des élus*, dépôt du registre comprenant l'extrait de déclaration des membres du conseil municipal à savoir s'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par ces mêmes articles.

Le conseil en prend acte.

Résolution # 18-12-200

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM)

Il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu que la municipalité renouvelle son adhésion à la FQM pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Gestion & direction générale

Résolution # 18-12-201

Nomination de l'auditeur financier externe pour l'année 2019

ATTENDU que l'article 966 du *Code municipal du Québec* stipule que le conseil doit nommer un auditeur externe pour la prochaine année ;



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 18-12-202

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le mandat de l'auditeur est de réaliser et de vérifier les états financiers, d'en faire rapport au conseil et de compléter les documents requis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMOT) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu de nommer la firme comptable FBL vérificateur externe de la municipalité pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Horaire du bureau municipal pour la période des fêtes

Conformément au règlement 562-2011 déterminant l'horaire du bureau municipal, celui-ci sera fermé du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 04 janvier 2019 inclusivement.

Le conseil en prend acte.

Contrat pour les travaux de rénovation de la salle communautaire, fin des travaux et paiement de la retenue finale

Les travaux de correction étant en cours, le point est donc reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

12. Loisirs et culture

Dépôt du compte-rendu de l'activité d'Halloween organisée par la municipalité le 28 octobre 2018

Le conseil prend acte des documents rédigés par la coordonnatrice aux loisirs.

Dépôt de la démission de la coordonnatrice aux loisirs

Dépôt de la démission de madame Lyne St-Onge, coordonnatrice aux loisirs. La fin du lien d'emploi prend effet le 10 décembre 2018.

Le conseil en prend acte.

Appel de candidatures : Coordonnatrice des loisirs

Il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu d'autoriser le directeur général à procéder au processus d'embauche (affichage du poste, entrevues et embauche) pour le poste de coordonnatrice aux loisirs et de désigner M. Guy Bond, M. Philippe Fortier et Mme Diane Daigneault afin de siéger sur le comité de sélection.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Services d'hygiène

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de septembre 2018 réalisés par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. (Asisto)

Le conseil en prend acte.

14. Correspondances



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 18-12-203

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.

Dépôt des correspondances du mois de novembre 2018

Commission municipale du Québec : Audits de conformité et d'optimisation des ressources.

Le conseil prend acte des correspondances déposées.

15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de novembre 2018

Le conseil en prend acte.

16. M.R.C. D'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois d'octobre 2018

Le conseil en prend acte.

Budget 2019 de la MRC d'Acton

Dépôt des prévisions budgétaires ainsi que des quotes-parts pour l'année d'opération 2019 de la MRC d'Acton.

Le conseil en prend acte.

Personnes désignées en matière de cours d'eau sur le territoire de la municipalité

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu que le directeur des travaux publics, M. Mathieu Dalpé, soit la personne désignées en matière de cours d'eau au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* et que son adjoint, M. Mario Chabot, soit le substitut désigné. Conformément à l'entente avec la MRC d'Acton, celle-ci sera informée de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17. Sécurité publique

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois d'octobre 2018

Le conseil en prend acte.

Ministère de la sécurité publique, dépôt des prévisions budgétaires 2019 de la Sûreté du Québec

Les documents n'étant pas disponibles, ils seront déposés à une prochaine séance.

18. Rapports, suivi des dossiers

Les conseillers font mention du bon taux de participation à l'activité de Noël organisée par la municipalité le 09 décembre 2018.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

19. Règlements

Dépôt du projet de règlement : Règlement numéro 621-2019 déterminant les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'année 2019 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Mathieu Desmarais dépose le projet de règlement « Règlement numéro 621-2019 déterminant les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'année 2019 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ». Il est mentionné que ce projet de règlement a pour objet de déterminer les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'exercice financier 2019 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton. Une copie du projet de règlement sera disponible à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Le conseil en prend acte.

Règlement numéro 622-2018 modifiant le règlement 551-2010 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991 ;

ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994 ;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

ATTENDU le règlement numéro 124 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil municipal de modifier une disposition du règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité ;

ATTENDU que l'avis de motion a été régulièrement donné par le conseiller Éric Laliberté à la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2018, date à laquelle le conseiller Philippe Fortier a déposé le projet de règlement ;

ATTENDU qu'avant l'adoption du présent règlement, l'objet de celui-ci, sa portée, son coût et s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ont été mentionnés ;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été rendue disponible à toute personne faisant la demande dans les deux jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il est adopté ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article I

Titre du règlement



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 622-2018 modifiant le règlement 551-2010 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ».

Article II

Préambule

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

Article III

Matières non permises

Le sixième paragraphe de l'article 11 est modifié de la façon suivante :

« Nonobstant ce qui précède, si les caractéristiques chimiques des boues vidangées d'une résidence isolée ne permettent pas qu'elles soient traitées selon le processus régulier du centre de traitement désigné ou accepté par la Régie et que la Régie a exigé que les boues soient tout de même vidangées, conformément au devis, le coût réel de la dépense devant être assumée par la municipalité est alors exigible du propriétaire. »

Article IV

Abrogation

Le présent règlement abroge toute disposition d'un autre règlement municipal incompatible avec les dispositions du présent règlement.

Article V

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt du projet de règlement : Règlement numéro 623-2019 sur le traitement des élus de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La conseillère Diane Daigneault dépose le projet de règlement « 623-2019 sur le traitement des élus de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ». Il est mentionné que ce projet de règlement consiste à fixer le traitement des élus (rémunération, rémunération du maire suppléant, allocation de dépenses, remboursement de dépenses) ainsi que les modalités d'application (indexation, versement). Une copie du projet de règlement sera disponible à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Le conseil en prend acte.

Avis de motion : Règlement numéro 623-2019 sur le traitement des élus de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Pierre Dufort donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, un règlement sur le traitement des élus de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseil en prend acte.

20. Varia

Les motoneigistes du corridor permanent inc, demande d'autorisation de traverses des chemins publics

ATTENDU que la demande d'autorisation a été déposée par la secrétaire du Club Mme Claire Cloutier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu :

Résolution # 18-12-204



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 18-12-205

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

QUE la municipalité autorise, conditionnellement au respect des normes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), les droits de traverses en motoneiges pour les sentiers hivernaux sur certains chemins déjà établis : le 7^e rang est, le 8^e rang est, le 8^e rang ouest (1868), le 9^e rang ouest et le 5^e rang ;

QUE la municipalité s'engage à installer et/ou à maintenir en bon état la signalisation requise sur les chemins publics indiquant ces traverses ;

QUE le club soit informé du « Règlement numéro 464-2003 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrains et motoneiges sur certains chemins municipaux » et de la *Loi sur les véhicules hors-routes* ;

QUE cette résolution ne dispense aucunement le club à obtenir les permis et autorisations nécessaires auprès des autres autorités pouvant être concernées notamment le ministère des transports pour sa gestion des routes collectrices s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h37 et se termine à 20h40. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu de lever l'assemblée à 20h40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marc Lévesque
Secrétaire d'assemblée
Directeur général
& secrétaire-trésorier